

Conseil communal

Le compte rendu de la séance du 30 mars.

La concurrence est rude : le Conseil communal en visioconférence ou le 1^{er} barbecue de l'année ?! Youtube indiquera 24 visionnages au plus fort de la soirée. La météo printanière a eu raison des écrans.

Les vingt premières minutes sont consacrées à la démission de l'échevin Yves Leroy, pour raisons de santé, et son remplacement par Nadine Fraselle (lire notre article à ce sujet en page ..). Le premier dit tout le plaisir qu'il a eu à remplir la mission d'échevin pendant un an, il restera conseiller communal; la seconde le remercie de lui donner l'occasion de s'engager davantage au service de la ville et de ses habitants, dans des matières qui lui tiennent à cœur.

Les représentants des différents partis y vont chacun de leur petit éloge pour Yves Leroy et reconnaissent que la santé est primordiale. Ils souhaitent la bienvenue à la nouvelle échevine.

« Quatre femmes et quatre hommes au Collège : un 4X4, tous terrains, toutes épreuves », remarque le président Cedric du Monceau.

« Madame Chantry sera donc la première bourgmestre Ecolo à conduire un 4X4 », interprète le conseiller Cédric Jacquet.

Nouveau logo institutionnel

La bourgmestre Julie Chantry demande aux conseillers d'approuver le contrat de cession de droits par lequel la Gestion Centre Ville - qui a initié la démarche de réflexion sur une image de marque pour notre ville (lire le compte rendu du Conseil du 2 mars) - cède à la Ville l'intégralité des droits relatifs au nouveau logo institutionnel.

Le conseiller Stéphane Vanden Eede est impatient de découvrir ce nouveau logo, mais s'inquiète du logo « image vitrine » commandé en parallèle.

Julie Chantry répond que la réflexion n'est pas encore arrivée à terme, pour cette « image vitrine ».

Dans la foulée, elle explique l'évolution du règlement d'attribution pour les logements à loyer modéré de La Tannerie, à Mousty. Les critères seront allégés, et la publicité faite sur Immoweb, pour attirer davantage de candidats.

Elle demande aux conseillers de lui déléguer la compétence de nomination du personnel de la zone de police (hors personnel officier ou de niveau A), pour faire gagner du temps à la zone.

Tourisme et social

L'échevin en charge du Tourisme Benoît Jacob demande de voter la cotisation annuelle de 400€ à l'initiative Eden (European Destinations of Excellence).

La conseillère Nancy Schroeders voudrait connaître le nombre de touristes qui viennent visiter notre ville grâce à cette initiative. Elle estime que l'Office du Tourisme Inforville n'a pas besoin de cet « espèce de brot international », même si la cotisation n'est pas élevée.

L'échevin répond qu'il est difficile de déterminer qui vient visiter notre ville par ce biais-là.

7 abstentions, le reste vote pour.

Benoît Jacob demande ensuite de voter la subvention 2021 aux partenaires du Plan de cohésion sociale pour l'organisation d'activités de rencontres pour des personnes isolées (6.546€) et d'activités d'intégration collective (4950€), dans les quartiers. Il précise que le subside wallon de 6420€ doit obligatoirement être alloué à une ou plusieurs associations qui travaillent en collaboration avec le Plan de cohésion sociale.

La conseillère Mia Dani s'insurge à nouveau contre l'octroi de subsides à des groupes politisés. « Pour moi, ça reste du copinage. » Elle estime qu'il y a aussi un travail à faire en dehors des quartiers, pour s'attaquer au problème de l'isolement.

« Dire que ce sont des actions sociales politisées, c'est archifaux ! », s'indigne l'échevin, qui est bien conscient qu'il y a un travail à faire en dehors des quartiers mais rappelle que le Plan de cohésion sociale n'est mis en oeuvre que par 2,5/3 personnes.

Le conseiller Hadelin de Beer de Laer se dit fatigué d'entendre les mêmes interventions depuis 18 ans, de la part du MR. « Cela fait 18 ans que la majorité répond que les actions proposées par l'amicale des pensionnés socialistes sont ouvertes à tous. Si les critères d'attribution sont remplis, pourquoi ne pourrait-elle pas avoir droit aux subsides ?! »

« J'ai été voir le site de Présence et Action Culturelles : ils se disent clairement socialistes. PAC ce n'est pas qu'un nom, c'est une idéologie », poursuit Mia Dani.

« Je ne pense pas que leur intention soit de convertir les gens », répond l'échevin.

Chacun y va de son avis. 6 contre, une abstention, le reste vote pour.

Benoît Jacob évoque encore l'octroi d'une subvention de 43.000€ (dont 19.612€ pour couvrir le loyer, somme restituée à la Ville) à la crèche parentale communale « Les Tournesols » de Limelette. Le CPAS étudie la possibilité de reprendre cette crèche plus vraiment parentale.

Le conseiller en charge des Bâtiments Abdel Ben El Mostapha annonce à la conseillère Anne Chaidron que le marché est lancé, pour le remplacement de la porte d'entrée de la crèche.

7 abstentions, le reste vote pour.

Aides Covid

Plusieurs points concernent l'octroi d'aides, suite à la crise Covid. La bourgmestre Julie Chantry évoque des aides et exonérations de taxes compensées par des subventions de la Province et de la Région (complétées par la Ville, sur fonds propres, précise l'échevin en charge du Budget). D'ici peu, dès que la vision budgétaire sera plus claire, la Ville étudiera la possibilité d'octroyer d'autres aides sur ses deniers propres.

L'échevin en charge du Budget Philippe Delvaux affiche des tableaux récapitulatifs des aides octroyées en 2020 et 2021.

Le conseiller Cédric Jacquet signale qu'un point est inscrit pour le placement de 2 millions en trésorerie. Les utiliser plutôt pour aider le commerce local ?

La présidente du CPAS Marie-Pierre Lewalle insiste : il ne faut pas hésiter à frapper à la porte du CPAS en cas de besoin (aide alimentaire, sociale, psychologique, numérique, médicale...).

L'échevin en charge de la Mobilité David da Câmara Gomes annonce que 10.000€ sont inscrits au budget, pour l'octroi d'une prime communale complémentaire de 100 Talents à la prime régionale, pour l'achat d'un vélo ou d'un kit électrique adaptable.

Le conseiller Jacques Otlet regrette que cette prime ne concerne que les cyclistes qui utilisent leur vélo pour des trajets domicile-travail. Elle exclut les personnes retraitées pour lesquelles un vélo électrique permet de poursuivre une activité physique.

Dans l'esprit de l'échevin, le « cycliste quotidien » admis à la prime peut aussi être le retraité qui assure un bénévolat quotidien dans une association. Il s'engage à modifier le règlement dès le prochain exercice, s'il s'avère que le budget n'est pas épuisé par le public tel que défini dans le règlement actuel.

Trésorerie

L'échevin du Budget revient sur le placement de 2 millions d'euros pour 5 ans, afin d'éviter les frais réclamés par les banques aux communes qui disposent de trop de trésorerie. « On a déjà reçu une partie du subside de la Fédération Wallonie Bruxelles pour la future piscine. On provisionne aussi pour le désenfumage de l'anneau central de Louvain-la-Neuve. Autant placer ces montants en attendant qu'ils soient utilisés », recommande Philippe Delvaux.

Le conseiller Cédric Jacquet remarque que le Collège a choisi de placer les deniers de la Ville dans des produits flottants : les intérêts peuvent varier à la hausse et à la baisse. Il s'étonne de ce versement déjà fait par la FWB, pour la piscine.

L'échevin répond que le placement a un taux plancher et suppose que la Fédération a trop de trésorerie, elle aussi.

Le conseiller Jacques Otlet estime qu'un tel placement est difficile à comprendre, après le discours alarmiste qui a conduit à l'augmentation des impôts l'an dernier.

L'échevin répond qu'il ne faut pas confondre la trésorerie, la situation budgétaire et le compte.

Rénovation du Centre culturel

L'échevin en charge des Bâtiments Abdel Ben El Mostapha propose d'ajouter les façades du Centre culturel dans la liste des bâtiments (approuvée au Conseil de janvier) qui feront l'objet d'une rénovation énergétique, dans le cadre du programme Renowatt. L'état des poutres extérieures nécessite une rénovation plus importante que le projet « light » prévu au départ.

Les conseillers Dominique Bidoul et Nancy Schroeders craignent que la rénovation du Centre culturel se fasse petit bout par petit bout, alors que ce bâtiment phare nécessite une rénovation pas seulement énergétique. « On souhaite une vision plus globale au niveau urbanistique, il faut décider ce qu'on veut que soit l'entrée de notre ville. »

L'échevin explique que le Collège ne fonce pas tête baissée. Le projet a été étudié en profondeur par Renowatt, pour un montant total d'un peu plus de 1,1 million d'euros.

L'échevin de la Culture David da Câmara Gomes ajoute qu'il y aura bien un projet d'architecture sur l'ensemble du bâtiment.

La minorité n'est pas convaincue, 8 conseillers s'abstiennent.

Technologies sans fils

Le conseiller Cédric Jacquet a ajouté un point à l'ordre du jour, pour regretter que la séance publique d'information « Technologies sans fils, ondes électromagnétiques... Et notre santé? » programmée le 19 avril soit conduite par une opposante notoire à la 5G. Pour une information correcte et complète, il faudrait que soient aussi invités des spécialistes qui y sont favorables. « Une séance publique d'information impose un débat contradictoire. »

Pour l'échevin en charge du Numérique Philippe Delvaux, la Ville a toujours souligné l'importance du principe de précaution. Son collègue Benoît Jacob, en charge de la Santé, ajoute que le but est d'informer les habitants sur la façon de réduire leur exposition aux ondes, pas d'organiser un débat pour ou contre la 5G.

Recours en justice

Un point inscrit à huis-clos est abordé en séance publique : la bourgmestre Julie Chantry annonce que le Collège a introduit une demande en intervention contre le recours introduit par l'Association des Habitants (AH) de Louvain-la-Neuve au sujet du permis d'urbanisme délivré par la Wallonie pour la prolongation des quais de la gare de Louvain-la-Neuve.

Lors de la création du Park & Rail (P&R) en 2012, la SNCB prévoyait de rapprocher les quais et les voies de la sortie piétonne du parking. La Ville avait pointé un problème : le projet ne prévoyait pas de circulation verticale (ascenseur) depuis la traverse de l'Echange vers les quais, pour les PMR, personnes chargées de paquets... « La demande de la Ville n'a pas été retenue car techniquement impossible à réaliser, et la Région a attribué le permis. Mais celui-ci n'a finalement pas été mis en œuvre », résume l'échevin de la Mobilité David da Câmara Gomes. « La SNCB a introduit un nouveau projet en 2020 et la Ville n'a plus demandé que soient prévus des ascenseurs. Non pas qu'elle ne soit plus soucieuse des PMR, mais c'est toujours techniquement impossible à réaliser à ce stade de la construction. Le projet urbanistique visant à couvrir les voies devra intégrer ces ascenseurs. »

Le conseiller Hadelin de Beer de Laer évoque le recours au Conseil d'Etat introduit par l'AH. Il regrette que l'AH et le Collège ne se soient pas rencontrés à ce sujet, cela aurait permis d'éviter « un psychodrame inutile ».

« Je pensais que vous étiez en bons termes avec l'AH, je constate que ce n'est pas le cas », comprend Jacques Otlet. Le conseiller déplore que le Collège soit passé outre l'avis du Conseil, alors que la compétence d'ester en justice appartient exclusivement au Conseil. « La requête de l'AH a été signifiée le 8 février à la Ville. Nous avons eu un Conseil le 2 mars, lequel n'a pas été saisi de ce dossier : pourquoi ?! Le Collège a adressé sa requête le 9 mars. Outre les raisons techniques et les considérations de l'AH concernant l'accès aux PMR, que vous boycottiez le Conseil, je ne suis pas d'accord ! Ce sera un non clair et net. Et je me réserve la possibilité d'interpeller à nouveau la tutelle sur votre comportement. »

La bourgmestre Julie Chantry répond que Collège n'a pas voulu ignorer le Conseil. L'ordre du jour du Conseil du 2 mars a été arrêté le 18 février, c'était court pour y ajouter ce point.

« Les arguments de la bourgmestre ne sont pas recevables », estime Jacques Otlet. « Si on avait pu entendre les arguments de l'échevin le 2 mars, on aurait pu soutenir la proposition. »

La conseillère Florence Vancappellen donne lecture d'un texte reprenant les arguments de Kayoux, pendant plusieurs minutes.

« L'AH a raison d'aller en recours au Conseil d'Etat, car c'est au moment de l'octroi d'un permis qu'on peut imposer un accès PMR », estime la conseillère Bénédicte Kaisin.

Le président Cedric du Monceau, ancien échevin de l'Urbanisme, remarque qu'un accès PMR existe déjà, il est question ici d'un accès supplémentaire. Il considère qu'il faut soutenir les investissements réalisés dans notre ville. « Si le MR arrive à obtenir le subside supplémentaire et la capacité technique pour réaliser cet ascenseur, tant mieux ! »

8 votes contre.

Légende

Les façades du Centre culturel seront rénovées.

Encart bien visible

Le Collège vous invite à lire désormais le procès-verbal des séances du Conseil communal sur le site olln.be (ma Ville, vie politique, Conseil communal, procès-verbaux), il n'y aura plus de compte rendu des séances.